



ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de la Eifel-Holz SA, au siège Morsheck 2, 4750 BÛTGENBACH, en vue d'obtenir un permis unique de 2^{ième} classe pour le renouvellement du permis périmé le 08/11/2020 et l'extension et réaménagement du site de la société anonyme Eifel-Holz à 4750 BÛTGENBACH, Morsheck 2, sur les parcelles cadastrées sur le territoire de la commune BÛLLINGEN division 1, section E, n° 79C4; 79Y3; 79Z3; 79D4; 79L4 et section F, n°5B2; 5A3; 5E2 et les parcelles sur le territoire de la commune BÛTGENBACH cadastrées division 1, section E, n°65A; 25A9; 25R3; 25V8 ainsi qu'une demande de dérogation au plan de secteur MALMEDY- SANKT VITH. Conformément à l'article 25 § 8 alinéa 2 de l'accord de coopération du 14 novembre 2019, la procédure recommence car des plans modifiés ont été soumis et la note d'évaluation des incidences sur l'environnement a été complétée pour les raisons suivantes : modification de la gestion des eaux pluviales et modification des voies d'accès.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 16 novembre 2021.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Lundi, le 08 novembre 2021	mardi, le 16 novembre 2021	Service de l'urbanisme de la commune de BÛTGENBACH, mercredi, le 01 décembre 2021, à 11.00 h	Administration communale de BÛTGENBACH – Zum Brand 40 4750 BÛTGENBACH

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service sur rendez-vous et les samedis 20 novembre 2021 et 27 novembre 2021 de 10.00 heures à 12.00 heures (uniquement sur rendez-vous 24 heures à l'avance au service d'urbanisme : Tél. 080/44.00.79).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communale délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur
- du Ministère de la Communauté Germanophone – service de l'Aménagement du Territoire à 4700 EUPEN – Hütte 79/22 (Tél. 087/59.85.30)
- de la Fonctionnaire technique : Service public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations – Direction de Liège à 4000 LÛTTICH – Rue Montagne Sainte Walburge 2 (Tel. 04/224.58.19).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est la Fonctionnaire technique du service public de Wallonie et le Ministère de la Communauté Germanophone – service de l'Aménagement du Territoire.

BÛTGENBACH, le 08 novembre 2021

Le Bourgmestre,

FRANZEN D.

